



Voici — EN HAUT — deux magnifiques bêtes provenant des domaines royaux de Windsor et qui tiennent d'être primées au concours agricole de LONDRES. EN BAS : Cette jument et son poulain tous deux primés au concours qui vient d'avoir lieu à WORTHING, semblent se féliciter mutuellement de leur succès...

A l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture

L'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'Agriculture, qui, comme chacun sait, est l'organe de liaison et de liaison de l'agriculture métropolitaine des Pouvoirs publics, a tenu à la fin du mois dernier, à Paris, une réunion fort importante.

Le président, M. le sénateur J. Faure, ayant été à nouveau appelé par l'unanimité de ses collègues, à diriger les travaux de l'Assemblée, prononça une vibrante allocution. Nous en extrayons les passages les plus saillants.

Ces gens-là, disait Montaigne, ne se couchent que pour mourir. Trois cents ans ont passé, et les paysans de France, malgré les assauts de la nature, malgré les attaques de certains « clans » humains, restent debout. Ce n'est pas en vain d'ailleurs que nos institutions juridiques ne connaissent pas la faillite en matière agricole, elles ne font qu'interpréter la réalité sociale profonde.

C'est ainsi surtout qu'elles consacrent la stabilité de l'élément social le plus important, celui sans lequel n'existerait, ni l'industrie, ni l'agriculture, ni le commerce intérieur ou extérieur. Je veux donc répéter avec plus de force que jamais :

« Le paysan français forme l'essence essentielle de toute la structure économique de ce pays ; au rétablissement de sa capacité d'achat, de sa prospérité est attaché l'avenir de toute l'économie française. »

En octobre 1935, le Gouvernement au pouvoir prenait des mesures d'ordre professionnel mettant à exécution toute une série de dispositions législatives ou réglementaires dont l'effet se révélait heureux.

Continuée avec vigilance et ténacité par M. Thellier, ministre de l'Agriculture, cette politique permettait au cours de ce relevé, après bien des fluctuations :

« Ces résultats ne sont qu'un palier qu'il faut dépasser. »

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

« Peu à peu, l'agriculture française accède à la place qu'elle doit avoir dans la Nation. Les hommes du Gouverne-

ment et le Parlement se persuadent de sa prédominance.

« Une fois entre les lignes de la dernière conformation électorale, il semble que dans les masses de ce pays se fasse jour un grand désir de changement... »

« Nous n'avons rien à redouter de cet état d'esprit. Nous sommes toujours été à la tête de ceux qui demandaient des réformes.

« Partout dans le monde, la structure de la vieille économie libérale s'effrite, car elle a elle-même cessé d'être libérale. Nous ne voulons plus de concurrence qui n'a d'effet qu'à sens unique. Nous ne voulons pas davantage d'une économie « étatisée » dirigée par des mandarins labours et irresponsables. Nous voulons nous diriger nous-mêmes et vivre dans la dignité avec une rémunération suffisante du travail paysan... »

« Esquisant ensuite les grandes lignes du programme agricole que défend l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture, M. Joseph Faure a souligné les points suivants :

« Organisation de la profession par elle-même, sous le contrôle, mais non sous la tutelle de l'Etat, de façon que le paysan puisse garder la liberté et l'indépendance qui lui sont chères. Application des décisions prises à la Conférence économique de la Métropole et de la France d'outre-mer pour harmoniser la production métropolitaine et coloniale. Application plus étendue des mesures d'assainissement du marché intérieur. Abaissement des tarifs de transport des produits agricoles. Protection efficace contre les fraudeurs de tout acabit. Accords commerciaux internationaux heureux.

LES ALIMENTS AZOTÉS

sont indispensables aux vaches laitières, aux animaux en période de croissance ou fournissant un gros travail.

Le Bile en contient : 15 à 18 % La Pêve : 22 à 24 % L'Extrait de Soya « M. N. » : 47 à 48 %

C'est-à-dire qu'un kilo d'Extrait de Soya en fournit autant que 2 kilos de Fèves ou 3 kilos de Bile.

Notice et échantillon aux HUILLERIES DU NORD (serv. R.), à LOMME (Nord). 9387

Le 11<sup>e</sup> Congrès National du Commerce des grains et produits du sol s'est ouvert hier, à Lille

IL A ENVISAGÉ, NOTAMMENT, LA QUESTION DE LA CRÉATION D'UN OFFICE DU BLÉ

En présence de 150 délégués, venus de tous les coins de France, pour assister au Congrès des grains et produits du sol, M. Lombrez, président du Syndicat de Lille, a ouvert hier l'assemblée dans une des salles de la Chambre de Commerce.

Après avoir rendu hommage à l'activité de M. Simon, président de la Fédéra-

tion nationale et à l'union de tous les membres du groupement, M. Lombrez, au nom des 30.000 négociants français et des 100.000 familles vivant de ce commerce, a marqué le point au sujet de la création envisagée de l'Office national du blé. « Celui-ci ne peut être utile, dit l'orateur (et formulera plus tard le Congrès dans ses vœux) que s'il est limité au contrôle à la réception des excédents et à une action sur le marché sous l'administration d'une organisation interprofessionnelle ».

Une réception chaleureuse par les administrateurs de la Chambre de Commerce, et un banquet, clôturèrent cette première journée de travail et d'examen.

Le travail des Commissions

Nous n'entrerons pas dans le détail du travail des commissions que dirigeaient MM. Reboul, Garnier, Bayard, O. Lescure, J. Israël, Peraudin, Lamy, Lemer-

cial, Crélin, Domin, Benoist, Lombrez, Vandro, Couard, Pétre, Giesbon, Eliot, Cayeux, Lachuer, Bonté, G. Roussel, Ricoux, Tezier, Thooris, Gillet, Bousset, Léonot, etc.

Commissions qui avaient à étudier les questions d'organisation, de propagande, de défense du Commerce des grains, des

merciaux, demandé que le commerce des grains reprenne sa place et son activité normales dans l'organisation du marché du blé ?

Après quelques mots de remerciements de M. Simon, président fédéral, les commissions reprirent leurs travaux et, vers 18 heures au cours d'une assemblée géné-



Après la réception par la Chambre de Commerce de Lille. On voit au centre de 1<sup>er</sup> rang : M. THIRIEZ, Président de la Chambre de Commerce de LILLE, ayant à sa gauche M. SIMON, Président de la Fédération des Courtiers en grains de France et à sa droite M. LOMBREZ, Président général du Syndicat de la Bourse de Commerce.

Transports, de la Douane, du Fourrage, des Légumes secs, des Semences, de la réglementation du Commerce des semences, etc.

Les délégués se réunirent en 6 Commissions, dans des salles de la Chambre de Commerce.

A la Chambre de Commerce de Lille

Mais à 11 h. 30 environ, leurs études furent suspendues et les Congressistes se retrouvèrent réunis devant M. Thiriez, président de la Chambre de Commerce de Lille, qui, après avoir souhaité la plus cordiale bienvenue à ses hôtes, dit combien son administration et lui-même s'efforçaient de résoudre les problèmes de la production agricole.

« Tout d'abord, il faut qu'elle ne soit pas trop froide, car alors le consommateur en est réduit, ce qui est préjudiciable à la production laitière. Ce cas se présente très souvent dans les fermes, où, en hiver, on conduit les vaches boire au bœuf une eau glacée qui est, en outre, nuisible à la santé et qui provoque facilement des avortements, des coliques, etc. »

Des expériences nombreuses ont été faites en vue de se rendre compte de l'influence qu'exerce la température de la boisson sur la production laitière ; les résultats obtenus sont des plus concluants en faveur de l'eau tiède (20 à 30 degrés de température). Dans certaines de ces expériences l'augmentation de production avec une telle boisson, comparativement à la consommation d'une eau à température froide, a été jusqu'à un demi-litre de lait par jour.

La meilleure eau est celle d'un ruisseau limpide. Les eaux de source et de puits sont bonnes lorsqu'elles sont claires, pures et de saveur agréable. En été, l'eau sortant directement du puits est

fort dangereuse à cause de l'écart qui existe entre sa température et celle de l'atmosphère ; il convient de la laisser quelque temps à l'avance, afin qu'elle puisse prendre la température de l'air ambiant. Les eaux de puits conservées dans les citernes sont, à l'été, peu agréables et indigestes. Celles des mares sont toujours malsaines, parce que ces réservoirs reçoivent généralement toutes espèces de salées, déjections, purin, eaux de lavage.

LA DÉFENSE DES CULTURES

CLOQUE ET CHLOROSE DU PÊCHER

MM. Bordas et Jossel, de la Station de Provence, ont étudié les moyens de lutter contre la cloque et la cloque du pêcher. Les observations faites en 1927 et répétées depuis confirment qu'il paraît possible de remplacer, dans le traitement préventif de la cloque, une solution cuprique par une solution de fer au maximum de concentration de 40 %.

LES MOINS CHERS

LES PÊCHES « CHAÎNE-HELIGE »

ACUCUN DANGER DE GEL

LES DIFFICULTÉS DE L'ORGANISATION AGRICOLE

Comme la plupart des plantes cultivées, la betterave est assez souvent atteinte de maladies, infestée d'insectes : la défendre contre ces parasites est une nécessité, pour la raison qu'une plante malade ou envahie, ne peut se développer normalement et ne fournit qu'un rendement médiocre qui laisse le planteur en perte.

Pour ce qui concerne les insectes, l'observation à montrer qu'il est particulièrement difficile de lutter contre les insectes parasites, surtout tardivement, dont la levée a été contrariée par le froid, ou par une période de fortes pluies, alternant avec des périodes assez sèches.

Maintenant, c'est la mouche, dont la pullulation est signalée également de divers côtés. Par elle-même, cette mouche ne cause aucun dégât, ce sont ses larves qui sont très préjudiciables. La ponte a lieu la seconde quinzaine de mai ; les œufs déposés au revers des feuilles donnent naissance au bout de quelques jours à des larves minuscules, qui aussitôt pénètrent à l'intérieur des feuilles pour en dévorer la partie verte — parenchyme — tout en laissant les deux épidermes entre lesquels elles se déplacent. Les feuilles atteintes présentent des parties claires plus ou moins étendues où l'on voit par transparence les larves, cause du mal.

La réalisation de tout plan de réajustement national doit comprendre dans une large mesure les travaux qui intéressent les populations rurales (chemins ruraux, assainissement, habitations rurales, normalisation des actions d'eau, électrification des écartés).

L'Assemblée renouvelle le vœu unanime de l'Agriculture de se voir dotée, dans le cadre d'un statut organique, des pouvoirs professionnels nécessaires, l'exercice des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de l'organisation économique et sociale.

L'Assemblée déclare enfin que si par quelque procédure nouvelle, le Gouvernement de demain envisage de faire participer directement à la gestion des affaires publiques des représentants de certains intérêts économiques ou sociaux, elle revendique alors pour l'Agriculture le droit à une participation du même ordre.

Pratiquement, c'est surtout avec les dégâts de la première génération qu'il faut compter. Sur les betteraves encore jeunes, les insectes ne font que dévorer les feuilles sans parfois à peu près détruites. Les plantes fanent et meurent.

Une fois le démarrage effectué, le préjudice peut encore être grave, car les insectes finissent par se multiplier et peuvent se produire des vagues importantes dans les lignes de racines.

COMMENT ATTENUER LES DÉGÂTS ?

On y parvient par l'application de certaines pratiques culturales qui consistent :

a) A ne planter que les terres en excellent état de productivité, bien préparées et rationnellement fumées ; b) A semer très dru — 25 à 30 kg. à l'hectare — et très tôt, afin que les betteraves soient déjà bien développées lors de l'apparition de la mouche ; c) A retarder l'opération du démarrage de quelques jours et à conserver sur les lignes le maximum de plants, soit 9 à 10 par mètre carré, procédé d'ailleurs avantageux, mais pas toujours applicable ; d) A appliquer judicieusement un supplément de fumure azotée dans tous les champs parasités ayant reçu précédemment une fumure azotée insuffisante — 100 à 200 kg. de nitrate à l'hectare ; e) A multiplier les binages et arracher avec soin les plantes adventices, hôtesses de la mouche, chenopode, renouée, etc., etc.

Ces moyens d'ordre culturel peuvent se révéler insuffisants, on se trouve obligé de recourir à d'autres procédés, tels que l'usage de produits chimiques, la solution insecticide à la chlorose.

UN ENNEMI DE L'ASPERGE

Un de nos correspondants nous signale que son plant d'asperge planté il y a trois ans est fortement rongé et que certaines touffes disparaissent et meurent. Il s'agit, d'après les indications données, de la Mouche de l'asperge.

Cet insecte, plus petit que la mouche commune, est de couleur un peu rougeâtre. Il pond de fin Avril à fin Juin entre les écailles terminales des jeunes tiges. Deux à trois semaines plus tard naissent des larves blanchâtres qui s'enfoncent dans la tige en creusant des galeries jusqu'au bas. Les nymphes ou pupes qui en proviennent y séjourneront jusqu'au printemps suivant pour donner des mouches. Les touffes atteintes cessent de pousser et finissent par mourir.

Voici ce que conseille le spécialiste bien connu M. Verrier, pour détruire ce ravageur des aspergères :

Brûler les liges sèches et arracher et brûler les fragments de tiges que l'on a coutume de conserver en hiver dans le but de marquer l'emplacement des griffes ; ce sont, en effet, ces parties qui abritent tout spécialement les nymphes.

libre, ne fut-ce que passagèrement. Ceux-là courent leur chance plus ou moins fatale.

Ces deux catégories de terriens consistent en sonnettes, en tiges de truits, des consorciats, des succédanés, des produits basés sur l'entente, la collaboration, l'organisation professionnelle qui font leur force. On peut donc dire qu'une fraction importante de la production agricole des réalités du présent et leur préférence inconsciente. Cet état d'esprit est largement responsable de la ruine agricole par son obstination à fermer les yeux à la réalité.

« Nous ne parlons pas de ceux, nombreux aussi dans certaines régions, antimutualistes par nature et qui par leur situation pénible de producteurs indépendants, apportent une entrave fondamentale au développement de la mutualité et du syndicalisme. Cette fraction constitue le gros de la production agricole, toutefois qu'il soit appliqué au début de l'invasion. LABOR.

Beaucoup pensent en outre évincée que cette appréciation est hélas conforme à la réalité.

POUR UNE BONNE PRÉSENTATION DES FRUITS

Le Ministère de l'Agriculture a adressé cette note aux services agricoles départementaux :

« Au moment où va s'ouvrir la période de récolte et de vente des fruits, l'estime indépendante de nos producteurs, négociants et aux expéditeurs les recommandations qui leur ont été adressées à diverses reprises pour la présentation de leurs marchandises.

Ces prescriptions sont particulièrement importantes, puisqu'elles peuvent permettre une notable amélioration des cours en même temps qu'une élimination des produits de qualité inférieure. Le Vous voudrez bien noter que dans les circonstances pour recommander aux producteurs cette discipline indispensable, qui doit compléter les mesures prises par les Pouvoirs publics pour protéger l'Agriculture française contre la concurrence étrangère. Vous leur indiquerez qu'il ne leur suffit pas d'avoir fait un effort pour améliorer leur production, mais qu'ils doivent également faire la lutte contre les ennemis des cultures.

Il ne faut pas spécialement s'attacher à prendre les dispositions indispensables à une présentation satisfaisante de leurs produits ; précautions de manipulations et les transvasements au moment de la cueillette, triage et lavage des fruits, emploi d'emballages appropriés — autant de mesures qui permettent un notable accroissement des débouchés, tant en France qu'à l'étranger.

Vous voudrez bien, à cette occasion, aux producteurs qui le trouveront, dans le cadre de diverses organisations professionnelles, régionales ou nationales, une aide précieuse dans cet effort de discipline collective, en particulier, l'extension des marques d'origine agricoles permet à des produits soigneusement préparés et présentés de faire prime sur la plupart des marchés.

Il ne faut pas manquer pas enfin de rap-

Conseils aux Aviculteurs

La Coccidiose du Poussin

Les nombreuses lettres que nous recevons nous annoncent que la coccidiose fait de grands ravages dans les élevages.

Cette affection est caractérisée par une diarrhée blanche chez les poussins, c'est une maladie parasitaire due à la présence de coccidies dans l'intestin du poussin. Ce parasite se multiplie de deux façons qu'il faut connaître afin de prévenir la maladie. Il y a une reproduction asexuée qui se fait dans les cellules épithéliales même du sujet atteint ; sous cette forme la coccidiose est incapable d'infecter un sujet sain, mais elle est nuisible pour l'individu atteint. Le parasite se reproduit également par la voie sexuée et il fournit ainsi des œufs féconds capables d'infecter d'autres sujets chez lesquels l'œuf subit une évolution qui le mène à l'état adulte.

Avant son développement complet chez le nouveau-né, les œufs féconds subissent des transformations à l'extérieur où il arrive avec les déjections du sujet atteint. Les poussins sains se trouvant avec les malades, ramassent les œufs de parasites qui, par la suite, sont ingérés, ils les absorbent ou dans leur intestin ils éclosent, ces parasites qui à leur tour évoluent ; éliminés à l'extérieur ils recommencent le cycle et infectent tout le lot.

On comprend donc avec quelle facilité la maladie peut prendre une extension énorme. En effet, quand quelques poussins en sont atteints ils infectent la poussinière et l'on voit parfois la mortalité atteindre 100 %.

La coccidiose est commune aux sujets adultes et aux jeunes, mais elle est beaucoup plus grave chez ces derniers, car chez l'adulte la coccidiose existe souvent sans manifester aucun symptôme. Ce sont les poussins de cinq jours à deux mois qui sont le plus facilement atteints.

Le petit être devient faible, les plumes se hérissent, l'appétit diminue, les déjections sont blanches, la mort survient en un ou plusieurs jours suivant la force du poussin.

Le traitement curatif ne donne pas les résultats escomptés, de là la difficulté de faire disparaître le parasite. Le cachou pulvérisé peut donner de bons résultats, il est donné à la dose d'un tiers de cuiller à café pour quatre litres d'eau.

Il faut ensuite enlever les déjections infectées et procéder journellement à un nettoyage fait avec le plus grand soin. Ce nettoyage sera complété par une désinfection au crésyl.

LE SULFATE DE MAGNÉSIE DANS LE TRAITEMENT DE LA COCCIDIOSE

Nous extrayons de l'« Aviculture pratique » revue de la Chambre Syndicale des Aviculteurs de France et des Colonies les notes intéressantes qui suivent émanant de M. Georges Andrieu, président de la Chambre Syndicale ; elles sont susceptibles de rendre service à nos lecteurs.

Cette maladie est négligée dans la basse-cour rurale où l'on attache aux pertes de poussins une importance très relative.

Au contraire, elle est redoutée comme un fléau par les aviculteurs, il faut croire d'ailleurs qu'elle est infiniment plus répandue dans leurs élevages et ce ne sont pas les importations massives de poussins étrangers en France qui peuvent en empêcher le développement, bien au contraire.

Divers traitements ont été étudiés et certains médicaments comme le « Stovarsol » se sont révélés comme de véritables spécifiques de la maladie qu'on point de vue curatif.

Nous parlerons aujourd'hui d'un médicament infiniment plus commun et beaucoup moins cher, le « Sulfate de magnésium » qui apparaît comme étant d'une efficacité certaine, non seulement contre la coccidiose, mais encore contre les parasites intestinaux.

Comparez au Sulfate de Soude, le Sulfate de magnésium est de beaucoup supérieur. Tout aussi actif il est beaucoup moins brutal et n'irrite pas les muqueuses.

Nous conseillons au point de vue curatif, les doses suivantes, qui devront être données une fois par semaine :

Par sujet et par tête : de 1 à 5 semaines, 0 gr. 65 ; de 5 à 10 sem., 2 gr. de 10 à 15 sem., 3 gr. 30 ; de 15 à 20 sem., 4 gr. ; de 20 à 25 sem., 5 gr. 30 ; de 25 à 30 sem., 6 gr. 60 ; de 30 à 35 sem., 8 gr. 00 ; de 35 à 40 sem., 10 gr. 30 ; de 40 à 45 sem., 12 gr. 60 ; de 45 à 50 sem., 15 gr. 00 ; de 50 à 55 sem., 17 gr. 30 ; de 55 à 60 sem., 20 gr. 60 ; de 60 à 65 sem., 22 gr. 90 ; de 65 à 70 sem., 25 gr. 20 ; de 70 à 75 sem., 27 gr. 50 ; de 75 à 80 sem., 30 gr. 80 ; de 80 à 85 sem., 32 gr. 10 ; de 85 à 90 sem., 34 gr. 40 ; de 90 à 95 sem., 36 gr. 70 ; de 95 à 100 sem., 38 gr. 00 ; de 100 à 105 sem., 40 gr. 30 ; de 105 à 110 sem., 42 gr. 60 ; de 110 à 115 sem., 44 gr. 90 ; de 115 à 120 sem., 46 gr. 20 ; de 120 à 125 sem., 48 gr. 50 ; de 125 à 130 sem., 50 gr. 80 ; de 130 à 135 sem., 52 gr. 10 ; de 135 à 140 sem., 54 gr. 40 ; de 140 à 145 sem., 56 gr. 70 ; de 145 à 150 sem., 58 gr. 00 ; de 150 à 155 sem., 60 gr. 30 ; de 155 à 160 sem., 62 gr. 60 ; de 160 à 165 sem., 64 gr. 90 ; de 165 à 170 sem., 66 gr. 20 ; de 170 à 175 sem., 68 gr. 50 ; de 175 à 180 sem., 70 gr. 80 ; de 180 à 185 sem., 72 gr. 10 ; de 185 à 190 sem., 74 gr. 40 ; de 190 à 195 sem., 76 gr. 70 ; de 195 à 200 sem., 78 gr. 00 ; de 200 à 205 sem., 80 gr. 30 ; de 205 à 210 sem., 82 gr. 60 ; de 210 à 215 sem., 84 gr. 90 ; de 215 à 220 sem., 86 gr. 20 ; de 220 à 225 sem., 88 gr. 50 ; de 225 à 230 sem., 90 gr. 80 ; de 230 à 235 sem., 92 gr. 10 ; de 235 à 240 sem., 94 gr. 40 ; de 240 à 245 sem., 96 gr. 70 ; de 245 à 250 sem., 98 gr. 00 ; de 250 à 255 sem., 100 gr. 30 ; de 255 à 260 sem., 102 gr. 60 ; de 260 à 265 sem., 104 gr. 90 ; de 265 à 270 sem., 106 gr. 20 ; de 270 à 275 sem., 108 gr. 50 ; de 275 à 280 sem., 110 gr. 80 ; de 280 à 285 sem., 112 gr. 10 ; de 285 à 290 sem., 114 gr. 40 ; de 290 à 295 sem., 116 gr. 70 ; de 295 à 300 sem., 118 gr. 00 ; de 300 à 305 sem., 120 gr. 30 ; de 305 à 310 sem., 122 gr. 60 ; de 310 à 315 sem., 124 gr. 90 ; de 315 à 320 sem., 126 gr. 20 ; de 320 à 325 sem., 128 gr. 50 ; de 325 à 330 sem., 130 gr. 80 ; de 330 à 335 sem., 132 gr. 10 ; de 335 à 340 sem., 134 gr. 40 ; de 340 à 345 sem., 136 gr. 70 ; de 345 à 350 sem., 138 gr. 00 ; de 350 à 355 sem., 140 gr. 30 ; de 355 à 360 sem., 142 gr. 60 ; de 360 à 365 sem., 144 gr. 90 ; de 365 à 370 sem., 146 gr. 20 ; de 370 à 375 sem., 148 gr. 50 ; de 375 à 380 sem., 150 gr. 80 ; de 380 à 385 sem., 152 gr. 10 ; de 385 à 390 sem., 154 gr. 40 ; de 390 à 395 sem., 156 gr. 70 ; de 395 à 400 sem., 158 gr. 00 ; de 400 à 405 sem., 160 gr. 30 ; de 405 à 410 sem., 162 gr. 60 ; de 410 à 415 sem., 164 gr. 90 ; de 415 à 420 sem., 166 gr. 20 ; de 420 à 425 sem., 168 gr. 50 ; de 425 à 430 sem., 170 gr. 80 ; de 430 à 435 sem., 172 gr. 10 ; de 435 à 440 sem., 174 gr. 40 ; de 440 à 445 sem., 176 gr. 70 ; de 445 à 450 sem., 178 gr. 00 ; de 450 à 455 sem., 180 gr. 30 ; de 455 à 460 sem., 182 gr. 60 ; de 460 à 465 sem., 184 gr. 90 ; de 465 à 470 sem., 186 gr. 20 ; de 470 à 475 sem., 188 gr. 50 ; de 475 à 480 sem., 190 gr. 80 ; de 480 à 485 sem., 192 gr. 10 ; de 485 à 490 sem., 194 gr. 40 ; de 490 à 495 sem., 196 gr. 70 ; de 495 à 500 sem., 198 gr. 00 ; de 500 à 505 sem., 200 gr. 30 ; de 505 à 510 sem., 202 gr. 60 ; de 510 à 515 sem., 204 gr. 90 ; de 515 à 520 sem., 206 gr. 20 ; de 520 à 525 sem., 208 gr. 50 ; de 525 à 530 sem., 210 gr. 80 ; de 530 à 535 sem., 212 gr. 10 ; de 535 à 540 sem., 214 gr. 40 ; de 540 à 545 sem., 216 gr. 70 ; de 545 à 550 sem., 218 gr. 00 ; de 550 à 555 sem., 220 gr. 30 ; de 555 à 560 sem., 222 gr. 60 ; de 560 à 565 sem., 224 gr. 90 ; de 565 à 570 sem., 226 gr. 20 ; de 570 à 575 sem., 228 gr. 50 ; de 575 à 580 sem., 230 gr. 80 ; de 580 à 585 sem., 232 gr. 10 ; de 585 à 590 sem., 234 gr. 40 ; de 590 à 595 sem., 236 gr. 70 ; de 595 à 600 sem., 238 gr. 00 ; de 600 à 605 sem., 240 gr. 30 ; de 605 à 610 sem., 242 gr. 60 ; de 610 à 615 sem., 244 gr. 90 ; de 615 à 620 sem., 246 gr. 20 ; de 620 à 625 sem., 248 gr. 50 ; de 625 à 630 sem., 250 gr. 80 ; de 630 à 635 sem., 252 gr. 10 ; de 635 à 640 sem., 254 gr. 40 ; de 640 à 645 sem., 256 gr. 70 ; de 645 à 650 sem., 258 gr. 00 ; de 650 à 655 sem., 260 gr. 30 ; de 655 à 660 sem., 262 gr. 60 ; de 660 à 665 sem., 264 gr. 90 ; de 665 à 670 sem., 266 gr. 20 ; de 670 à 675 sem., 268 gr. 50 ; de 675 à 680 sem., 270 gr. 80 ; de 680 à 685 sem., 272 gr. 10 ; de 685 à 690 sem., 274 gr. 40 ; de 690 à 695 sem., 276 gr. 70 ; de 695 à 700 sem., 278 gr. 00 ; de 700 à 705 sem., 280 gr. 30 ; de 705 à 710 sem., 282 gr. 60 ; de 710 à 715 sem., 284 gr. 90 ; de 715 à 720 sem., 286 gr. 20 ; de 720 à 725 sem., 288 gr. 50 ; de 725 à 730 sem., 290 gr. 80 ; de 730 à 735 sem., 292 gr. 10 ; de 735 à 740 sem., 294 gr. 40 ; de 740 à 745 sem., 296 gr. 70 ; de 745 à 750 sem., 298 gr. 00 ; de 750 à 755 sem., 300 gr. 30 ; de 755 à 760 sem., 302 gr. 60 ; de 760 à 765 sem., 304 gr. 90 ; de 765 à 770 sem., 306 gr. 20 ; de 770 à 775 sem., 308 gr. 50 ; de 775 à 780 sem., 310 gr. 80 ; de 780 à 785 sem., 312 gr. 10 ; de 785 à 790 sem., 314 gr. 40 ; de 790 à 795 sem., 316 gr. 70 ; de 795 à 800 sem., 318 gr. 00 ; de 800 à 805 sem., 320 gr. 30 ; de 805 à 810 sem., 322 gr. 60 ; de 810 à 815 sem., 324 gr. 90 ; de 815 à 820 sem., 326 gr. 20 ; de 820 à 825 sem., 328 gr. 50 ; de 825 à 830 sem., 330 gr. 80 ; de 830 à 835 sem., 332 gr. 10 ; de 835 à 840 sem., 334 gr. 40 ; de 840 à 845 sem., 336 gr. 70 ; de 845 à 850 sem., 338 gr. 00 ; de 850 à 855 sem., 340 gr. 30 ; de 855 à 860 sem., 342 gr. 60 ; de 860 à 865 sem., 344 gr. 90 ; de 865 à 870 sem., 346 gr. 20 ; de 870 à 875 sem., 348 gr. 50 ; de 875 à 880 sem., 350 gr. 80 ; de 880 à 885 sem., 352 gr. 10 ; de 885 à 890 sem., 354 gr. 40 ; de 890 à 895 sem., 356 gr. 70 ; de 895 à 900 sem., 358 gr. 00 ; de 900 à 905 sem., 360 gr. 30 ; de 905 à 910 sem., 362 gr. 60 ; de 910 à 915 sem., 364 gr. 90 ; de 915 à 920 sem., 366 gr. 20 ; de 920 à 925 sem., 368 gr. 50 ; de 925 à 930 sem., 370 gr. 80 ; de 930 à 935 sem., 37